Services de Garde et Urgences

Les contenus sous rubrique proviennent de sources externes, dont notamment sante.lu et pharmacie.lu. Le Centre Médical Echternach ne peut donc garantir l'exactitude de ces données et informations.

Numéro d'Urgence: 112

Hôptiaux de Garde

Région Sud

- **Centre Hospitalier Emile Mayrisch** - Site Esch - Urgences - Rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette - Urgences - Tous les jours 24/24h

Région Nord

- **Centre Hospitalier du Nord** - Site Ettelbruck - Urgences 120 Av. Lucien Salentiny, L-9080 Ettelbruck - Tous les jours 24/24h

Maisons médicales

3 maisons médicales sont disponibles dans l'ensemble du pays:

- **Luxembourg-ville**
  23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg
- **Belval**
  3-5, avenue du Swing, L-4367 Belvaux (Esch-Belval)
- **Ettelbruck**
  110, avenue Lucien Salentiny, L-9080 Ettelbruck

Heures d'ouverture

- **En semaine: de 20h à minuit**
- **Samedi, dimanche et jours fériés: de 8h à minuit**

Après minuit, il est obligatoire de téléphoner au 112.

- L’appel sera transmis au médecin de garde à la maison médicale qui vous contactera dans les meilleurs délais.
- En fonction des disponibilités, de la pathologie et de la prise en charge nécessaire, le médecin vous demandera de venir à la maison médicale ou pourra effectuer une visite à domicile.

Région Centre

- **Hôpitaux Robert Schuman -** Hôpital Kirchberg (HK), 9, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg - Urgences
- **Centre Hospitalier de Luxembourg** (CHL) - 4, rue Ernest Barblé, L-1210 Luxembourg - Urgences (adultes)

- **Centre Hospitalier de Luxembourg** (CHL)- 4, rue Ernest Barblé, L-1210 Luxembourg **-** Service national d'urgences pédiatriques

L'Hôpital Kirchberg (HK) et le Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) organisent une garde alternée. Les jours de garde de ces 2 hôpitaux sont consultables dans le document qui reprend les gardes pour l'année en cours.

- Janvier - Juin 2023
- Juillet - Décembre 2023

Pharmacies de Garde

(aujourd’ hui)

- Suivez ce lien pour accéder à la liste des pharmacies de garde du 30.04.2025